

# echo

N°726

Revue trimestrielle  
janvier 2018



La COL 10/2017  
Violence contre et par la police

Fabrice Discry  
Délégué permanent

Une carrière à la police



SYNDICAT NATIONAL DU PERSONNEL DE POLICE ET DE SECURITE ASBL



<https://www.facebook.com/nspvsnpsngps/>



[https://twitter.com/nspv\\_snps/](https://twitter.com/nspv_snps/)



<https://www.instagram.com/nspvsnpsngps/>

# LE MOT DU PRÉSIDENT

J'ai l'honneur de vous transmettre, au nom de l'asbl SNPS, nos meilleurs vœux pour la nouvelle année 2018. 2017 fut, pour notre syndicat, une année pleine de dynamisme. Nous avons tout d'abord accueilli notre nouveau secrétaire national, Thierry Belin. Puis, notre équipe de permanents s'est vue renforcée de 2 membres, Fabrice Discry et Benoit Hannecart. Enfin, de nombreux projets ont été mis en chantier. Sur le plan des négociations, l'asbl SNPS a su faire preuve de ténacité. Plusieurs thèmes sensibles ont été abordés, mais votre syndicat n'a jamais fléchi devant un défi. Chaque jour, il parvient à justifier sa place comme seul syndicat de police apolitique qui respecte la police et encore plus ses membres. Dans ce numéro, vous trouverez un chiffon que nous souhaiterions vous offrir comme cadeau de Nouvel An. Ce chiffon sert à nettoyer les lunettes ou les écrans en toute sécurité. Mais ce n'est pas le seul objectif. Ce chiffon mentionne aussi des informations essentielles. Chaque membre devrait toujours l'avoir à portée de main. Un scan avec votre téléphone vous permet d'immédiatement avoir accès à notre site web et à nos médias sociaux afin que vous puissiez toujours suivre les dernières nouvelles. Ceux qui pensent qu'il s'agit d'un emplâtre sur une jambe de bois se trompent. L'asbl SNPS est forte et prête à défendre les droits de tous ses membres. La communication et l'information correcte et en temps réel de nos membres sont l'un de nos fers de lance stratégiques. Nous en faisons un point d'honneur ! 2018, nous t'attendons...

Carlo Médo  
Président national

# LE MOT DU SECRÉTAIRE

Chers affiliés de la ZP Namur,

Ce vendredi 15 décembre se tenait un ultime comité de concertation syndical dont l'objectif était de se prononcer sur l'ensemble des projets de réorganisation de notre zone de police.

Ce comité de concertation est l'aboutissement d'autres comités qui, il faut bien le reconnaître n'ont pas toujours été sereins, le chef de Corps se bornant à vouloir appliquer son plan à la lettre en faisant abstraction des inquiétudes et demandes légitimes des représentants du personnel.

Il faudra attendre les interpellations écrites de membres du personnel inquiets de leurs conditions de travail (et pas forcément connues du président de la zone) pour que celui-ci reprenne la main et puisse permettre à la concertation syndicale (cette fois dans les 2 sens) de reprendre ses droits avec la présence participative du chef de corps.

Nous sommes en mesure de vous dire aujourd'hui que vous n'avez pas été vendus comme certains vous le laissent entendre de façon purement opportuniste.

## Nous avons tenus nos engagements et avons obtenus pour vous :

- Des garanties écrites sur le respect des normes statutaires en terme de prestations.
- Un réaménagement des priorités au niveau des missions.

- Un protocole écrit qui détermine les mécanismes de fonctionnement des services réformés. Il permettra à chacun de vérifier que l'autorité respecte ses engagements.
- Une évaluation bi-mensuelle permettant aux organisations syndicales de vérifier de manière précise le respect des normes des prestations et de la charge de travail. Le SNPS sera impliqué via la création par l'autorité d'un comité de suivi au sein de la zone de police.
- L'engagement de l'autorité d'adapter sa copie si des dysfonctionnements sont constatés.
- La garantie de conserver la souplesse dans l'attribution des congés et repos sur base des prestations légales.
- Une politique des ressources humaines proactive. Pas de glissement interne avant l'arrivée effective de renforts. Pas de service qui s'effrite au fur et à mesure du temps.
- Facilités d'accès aux formations.

## Ces avancées sont-elles suffisantes pour le SNPS ?

### Bien sûr que NON !

Nous ne sommes pas dupes, cette nouvelle organisation, statutairement légale, risque de peser sur la charge de travail des uns et des autres. La position du SNPS n'est pas neuve à ce sujet. Nous dénonçons depuis toujours (notamment par voie de presse pour les plus attentifs) que la norme KUL est



dépassée et qu'il manque à la zone de police de Namur, au bas mot, une quinzaine de policiers (principalement pour Police Secours) pour faire face aux missions en perpétuelle augmentation. C'est d'autant plus vrai que l'autorité a choisi de concentrer ses forces principalement dans le centre ville au détriment du coeur des villages. Complémentairement aux points repris ci-dessus, il est à noter que le SNPS a obtenu pour le service Police Secours (c'était un souhait du personnel) le maintien des effectifs dans 7 séries (la volonté du chef de corps, était de réduire le nombre à 6) et un aménagement d'horaire (entre autres choses) pour la nuit du dimanche.

Aussi, nous savons que beaucoup d'entre vous vivent mal le fait que certains officiers proches de la direction semblent aimer vous comparer à des numéros et tiennent des propos désobligeants qui ne sont pas de nature à favoriser un climat de travail positif (un comble dans la période actuelle). Vos organisations syndicales ne sont pas épargnées par ces comportements nauséabonds. Le SNPS a vigoureusement dénoncé ces attitudes, oralement, mais aussi par écrit, à l'autorité qui s'est engagée à rappeler aux personnes concernées les devoirs de neutralité et de respect que chaque membre du personnel est en droit d'attendre d'un dirigeant.

Enfin, dès la mise en application de la réforme, prévue pour le 1er janvier 2018, le SNPS s'engage à ouvrir à tout un chacun un point de contact « Réforme Polnam » via une adresse mail spécifique, afin que vous puissiez nous faire remonter en temps réel les éventuels dysfonctionnements que vous pourriez constater pendant votre service.

Sur base des informations que vous voudrez bien nous faire parvenir, le SNPS s'engage à interpeller l'autorité et à répondre de manière détaillée par rapport aux problèmes que vous rencontreriez dans le cadre de cette nouvelle organisation.

### Chers affiliés, nous sommes et restons à vos côtés.

Pour le SNPS,  
Thierry BELIN  
Secrétaire National

Frédéric Fortunato et Fabrice Discry  
Délégués permanents

Steve Eloy, Vincent Gotfroi et  
Emmanuel Deschepper  
Délégués locaux

**Vu l'Art. 29 de la loi du 24 Mars 1999, le montant de la cotisation syndicale pour les membres actifs doit être adapté à partir du 1/1/2018 comme suit :**

- € 159,00 (paiement annuel)
- € 13,25 (paiement mensuel)

## ECHO SYNDICAL Générique

"ECHO" est le trimestriel du Syndicat National du personnel de Police et de Sécurité. Les non-membres peuvent souscrire un abonnement annuel en versant € 77 au numéro de compte BE06 3101 1451 1822 du SNPS.

Les données personnelles sont traitées conformément aux dispositions de la loi de la vie privée (Loi 08/12/1992).

- Editeur responsable: Carlo Médo
- Mise en page: Joeri Franck
- Dessinateur: Dirk Van der Auwera (D'Auwe)

### Contacts provinciaux

- **Brabant Wallon**  
Olivier Laurent - 0476 28 22 16
- **Hainaut**  
Jean-Claude Barbier - 0497 058 670
- **Liège**  
Fabrice Discry - 0495 24 00 98
- **Luxembourg**  
Dominique Remy - 0498 93 43 02
- **Namur**  
Lefèvre Christophe - 0474 57 84 67
- **Bruxelles-Capitale**  
Mario Thys - 0485 55 58 80

### Contacts pensionné(e)s

- **National**  
Dany Cavet - 0495 21 49 45
- **Namur**  
JD Corbisier - 0477 24 32 38
- **Liège**  
Gérard Titeux - 0498 54 86 24
- **Brabant-Wallon**  
Michel Bechet - 0491 25 13 89
- **Luxembourg**  
Daniel Liégeois - 0479 88 00 83
- **Hainaut**  
Gérard Fanchon - 0471 89 03 73

Romboutsstraat 1/011  
1932 Zaventem  
T 02 644 65 00  
F 02 644 67 93  
snps@nspv.be - www.nspv.be



## La COL 10/2017

### Quelles sont les nouvelles directives en matière de violence commises envers et par les services de police ?

Vu l'augmentation du nombre de violences auxquelles nos policiers sont exposés tout au long de leur carrière, il a été demandé aux procureurs généraux d'émettre de nouvelles directives en matière de suivi des agressions envers les policiers.

Cette circulaire prévoit une première partie concernant la violence contre la police et une seconde sur la violence commise par le policier dans le cadre de ses fonctions.

#### Qu'en est-il des violences commises à l'encontre des membres des services de police ?

Afin de déterminer la suite à donner dans le cadre de violence commise contre un policier, il est prévu de prendre en considération l'incapacité que cette violence va causer au membre des services de police.

En effet, cette circulaire prévoit deux cas :

#### A) La violence ayant entraîné la mort ou une incapacité de plus de 4 mois :

Cette situation donnera systématiquement lieu à l'ouverture d'une information pénale.

Le magistrat de service sera directement avisé de ces faits afin de lui permettre d'ordonner ou de confirmer une privation de liberté et le cas échéant une mise à l'instruction de l'affaire en fonction de la gravité des faits dont il est saisi.

Dans le cadre de ces faits et afin d'assurer une répression efficace, le dossier fera systématiquement l'objet d'une citation directe ou d'un renvoi devant le tribunal correctionnel. Un renvoi devant la cour d'assises peut également avoir lieu si la violence a causé la mort du policier.

#### B) La violence physique ayant entraîné une incapacité de 4 mois ou moins, la violence physique sans incapacité, rébellion, outrage ou menaces :

Cette situation donnera également lieu à l'ouverture d'une information pénale. Cependant, le magistrat ne sera avisé de ces faits que dans l'hypothèse où une privation de liberté s'avère opportune eu égard aux éléments factuels en présence. Il revient au magistrat saisi d'apprécier la suite à donner à cette situation en fonction de la gravité des faits. Cependant, le magistrat pourra toutefois prendre des mesures telles que la probation prétorienne, la transaction ou la médiation pénale pourvu qu'elles constituent une réponse sérieuse, efficace et adéquate par rapport aux faits commis.

Ce volet va donner lieu à une procédure de dédommagement pour le membre des services de police. Dès lors, nous invitons chaque membre du personnel de police à se constituer partie civile dans une telle situation, ce qui va engendrer pour l'employeur l'obligation d'intervenir en faveur de son membre du personnel afin d'assurer la défense de ses intérêts.

#### Qu'en est-il des violences commises par des membres des services de police ?

Il arrive que dans certaines situations, le policier doit faire usage de la force. Lorsque le membre des services de police

est amené à devoir faire usage de la force, entraînant des lésions physiques ou la mort d'une personne, l'enquête qui s'en suit suscite souvent une incompréhension dans son chef et celui de ses collègues.

En effet, si le membre du personnel fait usage de la force, il faut analyser si la violence est légitime.

Une information pénale est systématiquement ouverte, chaque fois que le recours à la force a entraîné le décès d'une personne ou des blessures graves et ce, afin d'assurer la manifestation optimale de la vérité. Le membre des services de police n'est entendu qu'après 24 heures dans le cadre d'un Salduz 3.

Il appartient à l'autorité, l'obligation d'intervenir en faveur de son personnel afin d'assurer sa défense. L'employeur doit accorder une défense en justice via l'article 52 de la Loi sur la Fonction de Police à son membre du personnel.

#### Qu'en pensons-nous ?

Cette circulaire est le premier texte qui traite de la violence commise sur les policiers.

Cependant, concernant l'incapacité, nous regrettons que des faits qui engendreront une incapacité inférieure à 4 mois puissent au final faire l'objet d'un classement sans suite.

Aussi, nous aurions aimé avoir plus d'éclaircissements quant aux obligations de l'employeur dans une telle situation. En effet, on ne met pas assez en avant la défense en justice du policier qui doit être prise en charge obligatoirement par l'employeur via l'Art. 52 de la Loi sur la Fonction de Police.

Enfin nous aurions apprécié obtenir un délai de 48h dans le cadre d'une audition en Salduz 3 afin de permettre au membre concerné de prendre ses dispositions. Cependant, nous tenons à vous rappeler que dans le cadre d'une telle procédure, le SNPS est joignable 24/7 et qu'un accord est conclu avec nos avocats afin d'être disponibles pour assurer la défense de nos membres à tout moment.

Pour conclure, nous allons veiller à la bonne application de cette circulaire afin que la violence commise à l'égard de nos policiers soit poursuivie au mieux.



## Aperçu des activités / concertations syndicales en 2017 en province de Liège



C'est en ma qualité de Président provincial « sortant » (ayant été désigné, le 1er décembre, délégué permanent pour les provinces de Liège et de Namur), que j'ai le plaisir de vous faire part des activités/concertations marquantes en province de Liège.

Vos délégués SNPS ont désormais une adresse prénom.nom@snps-lie.be et seront prochainement formés à l'usage de notre agenda provincial et de notre SharePoint. Vos délégués se sont réunis mensuellement par section (arrondissement/division) pour débattre des dossiers du Comité de négociation pour les services de police (CNSP) et du Comité supérieur de concertation (CSC), pour obtenir des réponses à vos questions statutaires, pour aborder vos problématiques locales, ...

Le SNPS est présent auprès de ses membres dans le cadre de la violence contre les policiers ; des rencontres avec le Procureur Général et le Procureur du Roi ont permis de les sensibiliser à nos contraintes quotidiennes.

Dans le cadre de la COL 10/2017 ayant pour objet le Traitement judiciaire en cas d'usage de la violence au préjudice des services de police et traitement judiciaire des cas d'usage, par les services de police, de la force ayant entraîné la mort ou une atteinte grave à l'intégrité physique, le SNPS sera présent pour vous prêter assistance. Avertissez-nous le plus rapidement possible dès que des collègues sont blessés ou doivent être entendus. Une prise de contact rapide avec le SNPS nous permettra d'être réactif dans le cadre de vos auditions, mais également de prendre contact, au cas par cas, avec le magistrat de référence, le Procureur du Roi ou le Procureur Général et, d'autre part, de dénoncer la violence contre les policiers dans la presse...

En matière disciplinaire également, le SNPS est présent et se spécialise. Nous avons défendu nos affiliés dans le cadre de procédures disciplinaires. Nous les avons assistés dans le cadre des démarches et avons participé à des exposés sur les derniers arrêts du Conseil d'Etat.

Des dossiers marquants dans vos services et zones de police ont requis notre attention dans le courant de l'année 2017.

Les analyses des risques en matière de Terrorisme pour les bâtiments de police d'une part et pour l'ensemble des missions de police (dont les risques d'ordre psychosocial) d'autre part nous ont permis de renforcer les mesures de sécurité au profit de nos membres. Les améliorations ont été planifiées dans les plans d'action...

Le SNPS reste néanmoins particulièrement attentif au respect du calendrier du MasterPlan à Vottem : vous avez pu constater qu'une phase de démolition avait été réalisée. Une 1ère pierre devait être posée en novembre dernier ! Le SNPS sera attentif à l'accueil des futurs agents de sécurisation en formation à Vottem.

Nous déplorons l'absence de MasterPlan à Eupen et pensons à nos collègues exposés entre autres à un réel risque électrique (à l'origine d'un début de feu en décembre) ! Un CCB en urgence se tiendra prochainement. Nous avons dénoncé le non-respect des normes en matière d'OTT au CIC de Liège et avons obtenu l'ouverture d'emplois.

Une analyse des risques d'ordre psychosocial a été réalisée à la PJF Liège et un plan d'action nous sera présenté lors du prochain CCB.

Le SNPS a répondu présent lors des examens des aspirants à l'école de police à Seraing. Nous avons concerté l'organisation et les modalités pratiques de l'alternance. Un audit de sécurité a été réalisé.

Le SNPS est attentif à l'augmentation des vols à Bierset et à la sécurité de nos policiers.

Nous avons exigé le paiement des heures supplémentaires à la WPR de Liège. Pour rappel, le paiement des heures supplémentaires est la règle.

Nous avons reçu les analyses des risques des événements... en avons débattu en CCB à Verviers, à Liège, à Seraing, ... et avons pu participer au briefing Gold au GP F1 à Francorchamps. C'est ça le partenariat avec le DirCo que nous remercions.

Nous avons obtenu le paiement des primes de repas (paiement ou correction du petit vers le grand montant) avec effet rétroactif au profit de nos collègues de Vesdre. Nous avons déposé un préavis de grève à Herve eu égard à l'absence de concertation préalable autour de la réorganisation de la direction des opérations et avons obtenu un plan d'engagement et un renforcement de l'encadrement à Aubel.



Le sommet du raidillon, piste trempée, kevinmcgill from Den Bosch, Netherlands

Nous avons dénoncé l'état déplorable des bâtiments à Ans et obtenu la sécurisation de l'actuel commissariat et l'aménagement de préfabriqués dans l'attente de la construction d'un véritable Hôtel de police. Le SNPS reste néanmoins attentif à l'échéancier annoncé. Nous nous sommes opposés à des directives restrictives de vos droits en matière de déclaration/reconnaissance des accidents en Basse-Meuse. Nous nous sommes encore opposés à un ordre de service « pointeuse » eu égard entre autres à l'absence de concertation préalable... Nous sommes arrivés à un accord sur le ROI à Liège, à l'exception de l'enregistrement sonore des caméras de surveillance. Nous avons obtenu une analyse des risques d'ordre psychosocial à la TFZ et formons le vœu que nos collègues du 101 soient entendus entre autres quant au maintien de 8 séries de 16 policiers.

Nous avons dénoncé le départ massif de policiers de Seraing et obtenu des explications quant au cadre du personnel. Le SNPS reste par ailleurs attentif au management en place. Nous nous sommes opposés à un déploiement/horaire à l'Intervention à Flémalle au bout duquel le nombre d'heures de nuit serait dépassé. Nous avons obtenu un cadre minimum de 75 membres du cadre opérationnel à Huy. Nous nous sommes opposés, à l'aube du départ en retraite de l'ancien Chef de corps, à un projet de réorganisation des services dans le Condroz. Une réorganisation devait passer par une concertation préalable des profils de fonction dont une analyse des risques d'ordre psychosocial,

par une concertation préalable des horaires et par le respect des normes en matière d'OTT. Nous avons dénoncé une réorganisation à Hannut et nous nous sommes opposés à ce que les emplois d'Inspecteur de quartier soient redistribués sur base d'une lettre de motivation. Nous nous sommes opposés à l'acquisition d'un dispositif de contrôle/géolocalisation.

Nous avons obtenu la statutarisation de quelques membres du personnel du CALog, mais pas assez !

Nous avons un métier lourd et pénible et pensons à nos collègues blessés. Le Conseil provincial de Liège et l'ensemble des délégués forment le vœu d'améliorer votre quotidien par des relations de confiance avec les autorités et un partenariat dont l'objectif principal est votre bien-être. Il vous souhaite une belle année.

Je tiens à remercier l'ensemble des délégués de la province de Liège pour leur engagement au quotidien au profit de nos membres. Merci également pour la confiance témoignée à l'occasion de l'exercice de mes fonctions de Président provincial.

Fabrice Discry  
Président provincial - Liège

## La province Hainaut

La province SNPS Hainaut compte plus d'une soixantaine de délégués pour défendre l'intérêt de ses membres.

Notre province est constituée de 23 zones de police ; de plus d'une dizaine de services différents de la police fédérale ; d'une académie de police et d'un centre de formation.

C'est ainsi qu'en 2017, notre délégation a représenté ses membres lors d'environ 300 CCB et/ou CCB techniques.

Les items principaux qui ont été défendus sont :

- manque parfois crucial de membres du personnel (opérationnel et calog )
- respect de l'OTT.
- charge psychosociale et bien-être du personnel.
- octroi des congés.
- ...

Afin de pouvoir faire respecter ces items nous n'avons pas hésité à participer à divers préavis de grève. Nous avons également mené des actions locales. IL est évident que tous les problèmes n'ont pas été résolus et mériteront d'être encore suivis lors de l'année 2018.

Le SNPS Hainaut a également répondu à plusieurs centaines de questions posées par ses membres via nos délégués locaux et/ou autres canaux. Le SNPS Hainaut dispose d'un site qui lui est propre et une page Facebook. Le



SNPS Hainaut dispose d'un groupe expérimenté qui est en charge de défendre les membres qui sont confrontés à des problèmes disciplinaires, d'évaluation,...

Le SNPS Hainaut n'oublie pas ses membres pensionnés.

Il dispose d'un groupe dynamique constitué de collègues pensionnés qui sont à disposition pour accompagner les collègues lors de démarches administratives. Plusieurs activités ont par ailleurs été développées par notre groupe au profit des collègues pensionnés.

Il est évident qu'en 2018, nous continuerons nos efforts et nous resterons à disposition de tous nos membres pour veiller au mieux au respect de leurs droits.

Jean-Claude Barbier  
Président provincial - Hainaut

## Fabrice Discry Délégué permanent pour les provinces de Liège et de Namur

A 45 ans, 10 ans de gendarmerie et plus de 15 ans de police, à la police fédérale et à la police locale...

J'ai débuté ma carrière comme maréchal des logis chef à la brigade de Ganshoren, où je fus désigné chef de « pool enquête » (l'embryon des services d'enquête et de recherche au niveau local/brigade).

Originaire de Liège, je rejoins le district de Huy en 1997 où je suis affecté à la direction des opérations. A la réforme, au service du DirCo, je suis déjà attiré par l'évolution du statut, l'organisation de la police fédérale et l'accompagnement de la mise en place de la police locale.

En 2003, je rejoins la Zone de police Meuse-Hesbaye comme Inspecteur principal dans un rôle d'OPJ de permanence à l'Intervention et, dix ans plus tard, en 2013, à la

direction des opérations, en charge de la planification des services et des événements.

Membre SNPGd dès le début de ma carrière et particulièrement actif au SNPS à partir de 2003, d'abord en tant que délégué local et président de section de Huy, je me spécialise dans la défense de nos membres et suis désigné responsable de la coordination discipline au niveau provincial en 2009, accompagnant nos membres devant le Conseil de discipline.

Je suis élu président provincial de Liège en 2011.

Au fil de mon expérience au sein de la province de Liège, j'ai pu développer des relations de confiance avec les autorités avec lesquelles je souhaite avant tout créer un partenariat dont l'objectif principal est le bien-être du personnel.

Je représente le SNPS au Conseil d'administration du Service social (SSDGPI).

Mon engagement syndical m'amène à participer activement à la négociation de notre régime de fin de carrière.

Je viens par ailleurs de réussir une formation de Conseiller en prévention de Niveau II.

Etre permanent, c'est une plus grande spécialisation au profit de nos délégués et de nos membres, des connaissances approfondies des réalités policières et des normes statutaires, le développement d'un réseau de partenaires et des activités plus ciblées, encore plus professionnelles.

**Fabrice DISCRY | Délégué permanent pour les provinces de Liège et de Namur**  
**Conseiller en prévention de Niveau II**  
**SYNDICAT NATIONAL DU PERSONNEL DE POLICE ET DE SÉCURITÉ ASBL**  
Romboutsstraat 1/011 - 1932 Zaventem  
M 0495 24 00 98 - F 02 644 67 93  
fabrice.discry@snps.be  
www.snps.be  
Twitter @SnpsFDiscry - LinkedIn

# Rapport d'activités Brabant Wallon

Tout comme les autres provinces, les tâches syndicales au sein du Brabant wallon se sont multipliées en 2017 et parallèlement à cet élément s'est rajouté à un manque de délégués malgré l'arrivée de Jérôme et Joffrey dans l'équipe.

Comme vous le savez sûrement, 2016 et 2017 ont été des années lors desquelles nous avons porté un œil particulier par rapport aux analyses de risques, aux protocoles « prison » de la province et au très beau complexe sportif de la zone de police de Nivelles. Nous souhaiterions que toutes les législations soient en permanence rencontrées et donc notre engagement dans ces domaines continuera à l'avenir.

Il y a peu, certaines zones de police nous ont exposé et explicité leur projet de mutualisation de différents domaines comme l'informatique, les véhicules, certaines tâches SLR, aide à l'intervention, ... Nous analysons cette proposition, une réflexion interne au SNPS est en cours. Les questions qui nous viennent sont : Vaut-il mieux fusionner, mutualiser tout ou partie de certaines tâches ou éviter de se lancer sur des pistes inconnues sans réelle balise ? Le bien-être du personnel sera-t-il rencontré ? La vision stratégique présentée (dans ses principes) rencontrera-t-elle les préoccupations des policiers de terrain et de nos CALogs ....

Vu que les problématiques concertées en CCB élargi telles que la finalisation du groupe de travail « analyses de risques » qui peine à se concrétiser et l'uniformisation des protocoles « prison » qui ne verra peut-être jamais le jour, quelle sera la plateforme légalement compétente à la concertation en cas de mutualisation ? Comment ne pourrions-nous pas nous poser des questions ?



Le SNPS s'est penché aussi sur l'arrêté royal du 6 décembre 2015 relatif aux conseillers en sécurité et en protection de la vie privée et à la plate-forme de la sécurité et de la protection des données et a demandé la mise en œuvre de cette législation.

Une réflexion sur une meilleure communication vers les membres s'est imposée à nous. Dès lors, le SNPS a concerté la possibilité de mise en place de valves électroniques au sein des zones de police et des services du fédéral. Ce concept a été accepté dans les différents CCB et nous le finaliserons le plus vite possible.

L'an prochain sera l'année du déménagement du CIC, de la mise en œuvre de la MFO2 (ter), ...

N'oublions pas notre équipe de défenseurs qui a spécialement déployé cette année un énorme travail afin de pouvoir répondre aux diverses demandes d'assistance juridique. Nous remercions au passage nos aînés de nous faire partager leur savoir et leurs expériences dans ces matières complexes.

Dès à présent, nous vous souhaitons une bonne année !

Olivier Laurent  
Président provincial - Brabant Wallon  
Maryse Warzee  
Délégué permanent

# Qu'a apporté 2017 au SNPS Bruxelles ?

Comme chaque année, 2017 fut aussi une année pleine de rebondissements pour le fonctionnement syndical à Bruxelles. Mais permettez-moi de vous expliquer comment le SNPS de la Région de Bruxelles-Capitale s'articule.

A sa tête, il y a le Président provincial, à savoir moi-même, et le Conseil provincial. Celui-ci se compose de membres du personnel actifs issus de vos services. Il s'agit tant de membres de la police locale et de la police fédérale que de membres du personnel CALog et de pensionnés. Chacun a son propre apport et ses propres responsabilités au sein de ce Conseil, comme la mise en œuvre de la politique du SNPS, et bénéficie dans ce cadre de l'assistance d'un délégué permanent qui travaille exclusivement pour cette Région.

En outre, nous sommes subdivisés en 4 grands piliers, dont le pilier local, le pilier fédéral, le pilier CALog et le pilier pensionnés. Chaque pilier dispose d'un président et d'une équipe de délégués formés et motivés, qui sont tous garants du fonctionnement syndical journalier, assistent les membres du personnel en matière de discipline et d'affaires personnelles, siègent aux comités de concertation de base et aux comités de bien-être, ainsi que dans des groupes de travail, participent à des visites sur place, fournissent une assistance technique dans des dossiers nationaux et des conseils techniques au sein de diverses commissions, prennent part en tant qu'expert aux comités supérieurs de concertation et aux comités de négociation, etc.

Voilà quelques-unes des tâches de nos délégués qui sont à votre service. Nous travaillons très dur à la motivation syndicale de ces personnes afin de pouvoir proposer le service habituel. C'est pourquoi, dans la Région, nous investissons également dans la spécialisation de nos délégués en mettant de nombreuses formations à leur disposition. Cette spécialisation est une nécessité absolue pour vous offrir un service professionnel.

Chaque délégué vous assistera avec des conseils et une aide pertinente dans chaque problématique que vous pourriez un jour rencontrer dans votre carrière. Une assistance personnelle et de haute qualité, c'est ce que nous voulons vous offrir. Et je vous assure qu'il s'agit d'un défi de taille dans ce véritable sac de nœuds qu'est la police intégrée. Grâce au nouveau plan de formation plus pointu et modernisé du SNPS, nous tentons de garantir une assistance optimale, aussi dans les dossiers très complexes.

Est-ce une garantie de résultat ? Je vais vous répondre honnêtement... Non... Ce que nous garantissons par contre, c'est de sortir le grand jeu pour obtenir le meilleur résultat possible dans votre intérêt. Les commentaires et les critiques ne manquent bien entendu pas... Et à juste titre ! J'y attache effectivement beaucoup d'importance en tant que Président provincial. Et j'en tiens compte afin de pouvoir rectifier la situation là où cela s'avère nécessaire, et ce, avec un seul objectif en tête... Vous offrir un service encore meilleur !

L'année 2017 fut pour nous une année de modernisation. L'informatisation de nos systèmes s'est avérée indispensable pour rendre notre assistance encore plus performante. La création d'une base de données très complète permettra à l'avenir de mettre à la disposition de nos délégués tous les moyens dont ils ont besoin pour défendre vos intérêts. Cet outil, et j'en suis convaincu, signifiera une plus-value dans le syndicalisme moderne



prôné par le SNPS. Le plan de formation qui a démarré en 2017 sera poursuivi cette année. Le but de ces formations est de vous offrir une assistance professionnelle et personnelle à court terme. Le SNPS 2.0 a fait son apparition et vous en êtes avertis !



Comme vous l'avez tous déjà appris dans les couloirs, il y a de nombreux dossiers à l'étude par le gouvernement, qui vérifie ses propres idées dans chaque domaine. Est-ce une nouveauté ? Absolument pas. Tout ce qui est maintenant sur la table a déjà été retenu dans l'accord de gouvernement. En outre, il conviendrait sans aucun doute de lire le rapport de la commission des pensions. Si vous analysez les deux textes, vous savez ce que ce gouvernement a en tête pour les services de police. Le SNPS a également procédé à l'analyse des intentions de ce gouvernement. Nous nous sommes préparés en la matière et suivons chaque mouvement de façon minutieuse avec une équipe étendue de spécialistes et de juristes. Une période particulièrement difficile nous attend. C'est certain ! Le SNPS vous informera via tous ses canaux, vous demandera votre avis et vous encouragera assurément aussi à agir ! Nous ferons appel à vous ! Nous vous consulterons ! Nous passerons à l'action avec vous !

Je ne veux effrayer personne, mais je ne vais pas non plus dire que tout ira bien en 2018. Ce que je vous dis en revanche, c'est que nous faisons tout pour préserver au maximum nos acquis statutaires afin que notre police puisse travailler dans les meilleures conditions possibles. C'est mon objectif pour 2018. C'est l'objectif du SNPS. Nous avons besoin de vous pour ce faire. Nous devons être forts ensemble en 2018 !

Je vous souhaite à tous une excellente année 2018 !

Mario Thys  
Président provincial - région de Bruxelles-Capitale



# Une carrière à la police

## Un choix de premier ordre ? un choix bien conscient ?

**Nombre de jeunes (et moins jeunes) se rendent sur le site de recrutement de la Police avant, séduits, de postuler.**

**Il est vrai que le message est séduisant : La police recherche de nouveaux collègues aux bagages les plus divers ; quelle que soit votre orientation, la Police vous propose une carrière riche en responsabilités et qui valorise votre implication.**

**Plus loin, on leur vend la possibilité d'évoluer avec la possibilité de promotion et aussi, la possibilité de mobilité.**

**On ne manque pas non plus de présenter un éventail varié d'avantages (soins médicaux gratuits, emploi gratuit du transport en commun pour les déplacements domicile-lieu de travail, système d'allocations et de primes, restaurant d'entreprise dans les grands complexes de la police, sans oublier les avantages collectifs et individuels via le SSDGPI).**

**Et, cerise sur le gâteau, le recrutement est permanent, une aubaine !**

**Message séduisant en effet, mais, une fois en place, est-ce bien le ressenti de tous les jeunes collègues ? Est-ce bien la réalité ? La douche ne risque-t-elle pas d'être froide pour certains ? Ce message n'est-il pas avant tout publicitaire ?**

Concernant les possibilités de promotion, vous appréciez certainement cette opportunité en fonction de votre (vos) expérience(s) et de vos aspirations. Personnellement, j'ai tendance à penser que les délais imposés pour accéder à un grade supérieur sont longs, parfois un frein en fonction de la situation familiale et du domicile des uns et des autres, mais aussi, que le processus de sélection reste relativement aléatoire. En résumé, si l'opportunité existe, il faut avoir conscience que ce n'est pas automatique, et certainement pas gagné d'avance.

De même sur l'éventail d'avantages que vous auriez. Pour ce qui est de la gratuité des soins médicaux (gratuité très relative...), outre que les procédures sont contraignantes, lourdes, et manquent de transparence par rapport aux montants des frais remboursés, j'épinglerai l'impossibilité de choisir le médecin de son choix si on souhaite bénéficier de cette gratuité toute relative, mais surtout le manque d'accessibilité à un médecin agréé, en fonction de la région de domicile

Pour ce qui est des primes et allocations, je remettrai l'église au milieu du village : les primes sont nombreuses, mais peu sont cumulables et, surtout, variables et liées à des contraintes réelles (prestations de nuit, week-end, supplémentaires, contrainte du contactable et rappelable,...). Ne nous leurrons pas, la rémunération à la police n'est pas plus intéressante que dans le secteur public en général, dont les employés ont un confort de vie (je ne parlerai pas des risques) autre que celui du policier. Quant à la rémunération proprement dite, sur l'ensemble de la carrière, pour quasi tous les cadres et grades (seuls les niveaux A semblent sortir leur épingle du jeu...), elle est inférieure au secteur public. Bref, la police n'est pas l'Eldorado que les médias nous présentent.

Si ce tableau est pessimiste, de mon expérience (lisez 'des interpellations que le SNPS reçoit'), cela n'est pas ce qui dérange le plus. Pensez donc, de nos jours, un emploi statutaire avec le salaire qui tombe tous les mois, on ne va pas faire la fine bouche...

Par contre, là où j'ai un souci, c'est avec la gestion des ressources humaines, et plus précisément, avec l'affectation des nouveaux collègues, affectation problématique tant par rapport au lieu de travail que par rapport à la fonction. Arrêtons de vendre aux futurs collègues les nombreuses opportunités avec une affectation au choix. Cela n'a jamais vraiment été de mise, et depuis 2013, c'est encore moins le cas. En effet, en 2013, notre statut a été modifié, ce qui a conduit à la rédaction de la circulaire ministérielle GPI 73 du 14 mai 2013 relative au recrutement, à la sélection et à la formation des membres du personnel du cadre de base des services de police. Certains me diront, mais de quoi s'agit-il ? Les buts de la circulaire délimitent clairement le contexte :

- Faire concorder réciproquement l'offre et la demande, ce qui aura pour conséquence que les vacances d'emploi seront remplies, en ce compris les moins attractives.
- Envoyer directement les inspecteurs vers le service de police pour lequel ils ont été engagés et éviter de les désigner d'office dans le groupe de réserve de la police fédérale (GRG).
- Pouvoir maintenir les inspecteurs plus longtemps dans le service de police dans lequel ils ont été désignés après leur formation de base. Ils sont dès lors obligés de respecter un temps de présence.

En pratique, en début de formation, un cycle de mobilité est réservé (imposé) aux aspirants. Ce cycle de mobilité concerne TOUS les aspirants d'un même régime linguistique, quelle que soit l'académie (excepté ceux qui, préalablement à la formation, ont été engagés dans une zone ou un service fédéral.



Chaque aspirant **peut** postuler un des emplois proposés, en d'autres mots, peut faire **une demande de mobilité**. Cette demande de mobilité est le **choix 1**. Ce choix 1 étant une mobilité, l'aspirant qui obtiendra l'emploi sollicité, comme pour la mobilité classique, devra remplir un **temps de présence de 5 ans** (3 ans avec l'accord de l'autorité), **avant de pouvoir postuler un nouvel emploi**.

L'aspirant a donc tout intérêt à bien se renseigner sur l'emploi proposé (en particulier sur les missions, le descriptif de la fonction, l'organisation du service,...) et à tenir compte du lieu habituel de travail (LHT). Ce choix ne doit pas être pris à la légère et c'est pourquoi il est **facultatif**. L'aspirant n'a donc pas intérêt à n'est pas obligé de postuler n'importe quoi...

Si tous les emplois ne sont pas attribués via la mobilité (c'est-à-dire à partir du choix 1), l'autorité désignera d'office les aspirants dans les emplois restés vacants. L'autorité se basera notamment sur :

- Les souhaits des service de police concernés.
- Les choix 2 et 3 des aspirants. Ces choix sont donc indicatifs.
- Les besoins fonctionnels. Le bagage/l'expérience professionnelle de l'aspirant pourrait être pris en compte (au grand dam de celui qui voulait tourner la page d'une expérience professionnelle antérieure)..

L'aspirant désigné d'office devra remplir un **temps de présence de 2 ans** (1 an avec l'accord de l'autorité), **avant de pouvoir postuler un nouvel emploi**. Il ne sera néanmoins mis en place qu'après 3 ans (moins avec l'accord de l'autorité).

Les aspirants qui n'auraient pas obtenu d'emploi (que ce soit par mobilité ou sur désignation d'office) dans le cadre de cette mobilité, pourront postuler via la mobilité classique, quatre mois avant la fin de la formation. S'ils obtiennent un emploi, il ne pourront à nouveau postuler pour un autre emploi qu'après avoir accompli un temps de présence de 5 ans (3 ans avec l'accord de l'autorité).

L'objectif est clairement que, en fin de formation, la quasi-totalité des inspecteurs aient fait mobilité ou aient été désignés dans un emploi déterminé. En fonction du nombre d'emplois publiés dans cette mobilité réservée aux aspirants, l'objectif est plus ou moins atteint. Manifestement, **l'autorité remplit les cases**. Cela se fait néanmoins au détriment des aspirations et de la vie sociale des aspirants, mais aussi du concept the right man on the right place. On pourrait polémiquer longtemps sur les causes/les choix de l'autorité qui ont conduit à un déficit dramatique tant dans les services fédéraux, pour des emplois plus ou moins spécialisés, que dans certaines zones de la police locale... conduisant ainsi à cette modification des dispositions statutaires qui a pour conséquence directe que nombre d'aspirants ne pourront pas bénéficier directement de la mobilité classique et devront passer par un emploi moins attractif et/ou éloigné de leur région.

Je terminerai en ajoutant que les aspirants qui n'auraient obtenu aucun emploi à l'issue de ce processus, seront désignés dans la Réserve Fédérale (GRG), d'où, en principe, il ne pourraient solliciter un autre emploi via mobilité qu'après 2 ans (1an avec l'accord de l'autorité).

Pour en revenir aux atouts de la police, une chose me semble quand même certaine : la police recrute des gens aux bagages les plus divers. Personne n'oserait cependant pas dire que c'est une recherche délibérée/ciblée, et certainement pas que le bagage (et les aspirations) des collègues est pris en compte pour les affectations. De même, le recrutement est permanent. On omet cependant de préciser que l'engagement en tant que tel (accès à la formation) n'est pas permanent, que la date de l'engagement est aléatoire, mais surtout, que la communication de la date d'engagement est souvent tardive et devient alors problématique pour les candidats qui doivent respecter un délai de préavis.

Je plaide pour un message clair, un message qui permette à chacun de faire un choix réfléchi, pour peu qu'il s'en donne la peine. C'est à ce prix que la police recrutera des collègues motivés qui ... le resteront, peut-être...

## BON A SAVOIR

### Temps de présence et date de mise en place : Distinction

Le temps de présence est le temps qu'un membre du personnel doit accomplir dans son emploi avant de pouvoir postuler un nouvel emploi via la mobilité.

En cas de mobilité, ce temps de présence est généralement de 5 ans (peut être réduit à 3 ans avec l'accord de l'autorité).

Ce n'est qu'une fois que le temps de présence est accompli, que l'on pourra postuler un nouvel emploi.

La date de mise en place est la date (le délai) à laquelle le membre du personnel, après avoir obtenu un emploi via mobilité, occupera effectivement son nouvel emploi.

En cas de mobilité, on occupe généralement l'emploi le premier jour de la deuxième période de référence qui suit la date de désignation du nouvel emploi.

Il est possible que la date de mise en place soit postposée de 6 mois dans les cas suivants :

- lorsque l'emploi exercé est un emploi spécialisé ou requiert une qualification particulière.
- lorsque le membre du personnel est affecté ou détaché dans une zone de police dont les effectifs sont déficitaires.
- de commun accord entre les autorités concernées.

Bénédicte PONCELET  
Déléguée permanente (Fr)



## COVER POLICE CAR SOLUTIONS : L' Assurance Auto pour les opérationnels !!!!

Tu es au courant ? Il existe maintenant une nouvelle assurance auto pour nous les policiers.

C'est vrai ? Mais où ça ?

Cette assurance est proposée par COVER, l'agent en assurances de et pour les fonctionnaires de police.

Pourquoi de et pour les fonctionnaires de police ?

COVER est le soutien en assurances du SNPS mais sert, aussi depuis le 01 janvier 2018, les non-membres.

Es-tu membre du SNPS ?

Bien sûr !!! En plus de tous les avantages syndicaux dont tu bénéficies auprès du meilleur syndicat policier, tu peux, en tant que membre du SNPS, bénéficier de réductions supplémentaires sur les produits d'assurance COVER.

Cette assurance auto, tu as bien dit que c'est uniquement pour les opérationnels ? N'est-ce pas un peu discriminatoire ?

Non, non. Après tout, COVER s'est fixé comme objectif de toujours proposer des solutions sur mesure.

Chez COVER, il n'y a pas de C & A, mais un costume sur mesure qui pourrait provenir de l'atelier d'un tailleur à Bondstreet à Londres.

Oui, mais pourquoi une assurance distincte pour nous les opérationnels ?

COVER a comparé le comportement de conduite d'un fonctionnaire de police avec celui d'un conducteur qui n'est pas fonctionnaire de police et tu sais quoi ? Statistiquement, nous conduisons mieux que les citoyens ordinaires.

Sur la base de ces informations, COVER a pu déterminer une prime juste et correcte, bien entendu inférieure à celle prévue pour le citoyen moyen.

Cool, la première assurance auto unique et spécialisée adaptée au personnel de police opérationnel. Clair que ceci ne plaira pas aux CALOGs.

Ne t'inquiètes pas ni pour eux, ni pour les membres sympathisants ou retraités du SNPS. COVER lancera, dès la première moitié de 2018, également des assurances automobiles pour le personnel civil de la police et les membres non-opérationnels du SNPS.

Si tu es intéressé(e), prends ton smartphone et surfe sur le site COVER. [www.cover-risk-management.be](http://www.cover-risk-management.be)

OK, j'y suis. Super le site est bien adapté à mon mobile. Et maintenant ?

Tu vois cette application de simulation ? Là, tu peux calculer sans engagement ce qu'une assurance auto chez COVER te coûterait. Tu va être étonné(e) ...

OK, je me lance .... Waouw, incroyable ... Où puis-je m'inscrire ?

Sur le site, tu trouves toutes les coordonnées, mais tu peux toujours appeler le 0800 40 524 (numéro gratuit) Une équipe de COVER est fin prête afin que tu puisses profiter de cette excellente assurance spécialisée, unique en Belgique. Qu'est-ce qui te retiens ? Fais le ....

Le COVER CREW vous souhaite une belle année 2018 prospère en bonne santé !

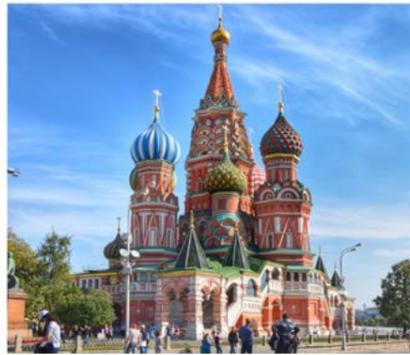
**COVER risk management, votre partenaire idéal et back-up parfait !!!**

[WWW.COVER-RISK-MANAGEMENT.BE](http://WWW.COVER-RISK-MANAGEMENT.BE)

Romboutsstraat 1 bus 1 | B-1932 Zaventem | T NL 02 647 91 96 | F 02 647 08 72 | [info@cover-risk-management.be](mailto:info@cover-risk-management.be)

## ASBL DES PENSIONNES DU SNPS NOS FUTURS VOYAGES 2019 et 2020

### PARFUMS DE RUSSIE Saint Pétersbourg/Moscou



**8 jours - du 1<sup>er</sup> au 8 mai 2019**

En chambre double : 2.100 €/personne  
En chambre single : 2.380 €/personne (nombre limité)

Vols au départ de Bruxelles  
Départ, 10h30, arrivée 12h05  
Retour, 10h50, arrivée 12h25 (sous réserve)

Inclus dans le prix :

- transport aérien avec taxes d'aéroport
- transferts et transport terrestre en autocar
- guide accompagnateur francophone
- logement en hôtels 4\*\*\*\*
- pension complète du dîner du jour 1 au petit déjeuner du jour 9
- eau minérale et thé ou café aux repas
- toutes les visites mentionnées dans le programme ci-dessous
- l'assistance de notre correspondant sur place

Non inclus dans le prix :

Les extras, les boissons (hormis eau, thé, café lors des repas), le visa (85 €), les pourboires et les dépenses personnelles. Toutes prestations non mentionnées dans le programme.

Les assurances (annulation facultative, mais assistance et rapatriement obligatoire à moins que vous n'en n'ayez déjà une. Les assurances sont à souscrire au moment de la réservation (après il sera impossible de vous couvrir) :

- annulation en double : 120 €/personne
- full option : 150 €/personne
- single : + 18 € annulation, + 20 € full option

### PROGRAMME (sous réserve)

**Jour 1 – mercredi 1<sup>er</sup> mai 2019 – Belgique/St-Pétersbourg**  
Vol, arrivée à Saint-Pétersbourg. Transfert à l'hôtel. En fonction de l'horaire, première découverte de St-Pétersbourg. Visite de la cathédrale Notre-Dame-de-Kazan.

**Jour 2 – jeudi 2 mai 2019**

Tour panoramique de la ville, découverte du quartier Dostoïevski, visite du marché Kouznetchny, visite de l'église de St. Vladimir, visite de la Forteresse Pierre et Paul, visite extérieure de la maisonnette de Pierre le grand, vue extérieure du croiseur « Aurore », petite promenade guidée dans le quartier des Arts.

### CROISIERE aux CARAIBES « Perles des Antilles » à bord d'un M.S.C.



**9 jours – du 22 février au 1<sup>er</sup> mars 2020  
(durant le congé de carnaval)**

Cabine Intérieure : 2.550 €/personne  
Cabine Vue Extérieure : 2.700 €/personne  
Cabine Avec Balcon : 2.900 €/personne  
Supplément single : CI + 500 € ; CVE + 600 € ; CAB + 750

Vols au départ de Bruxelles ou Paris (suivant programmation).

Inclus dans le prix :

- transport aérien avec taxes d'aéroport
- transferts aéroport-port-aéroport
- la croisière en formule ALL INCLUSIVE
- la soirée de Gala
- les animations, soirées spectacles

Non inclus dans le prix :

Les extras, les pourboires, les dépenses personnelles et les excursions (une proposition « coups de cœur sera proposée ultérieurement)

Les assurances facultatives mais recommandées, si vous ne disposez pas de ce type d'assurance. Les assurances sont à souscrire au moment de la réservation (après il sera impossible de vous couvrir) :

- annulation : CI : 150 € ; CVE : 160 € ; CAB : 170 €/personne
- full option : CI : 180 € ; CVE : 190 € ; CAB : 200 €/personne
- single : annulation : CI : 30 € ; CVE : 35 € ; CAB : 40 €
- single : full option : CI : 35 € ; CVE : 40 € ; CAB : 50 €

### PROGRAMME (sous réserve)

**Jour 1 – samedi 22 février 2020 –Belgique/Martinique**  
Une mer irrésistible. Possibilité de se baigner dans la mer des Caraïbes. Plage de l'Anse Mitan, jardin botanique, Sacré-Cœur de Balata, pitons du Carbet, cathédrale Saint-Louis, baie des Flamands, distilleries de rhum ...

**Jour 2 – dimanche 23 février 2020 – Guadeloupe**

Les saveurs et les sons des petits marchés représentent l'un des souvenirs que beaucoup de visiteurs gardent de leurs passages. Le marché central, marché aux fleurs, église St-Pierre, Parc National, volcan Soufrière, Forts Delgres ...

**Jour 3 – lundi 24 février 2020 – Virgin Islands**  
Road Town, capitale des Iles Vierges, baie de Tortola, Old Guard House, musée du Rhum. Salt Island et Tortola...

**Jour 3 – vendredi 3 mai 2019**

Découverte du quartier Pouchkine, visite guidée du musée de l'Ermitage, visite de la cathédrale Saint-Isaac, visite de la coupole de Saint-Isaac.

**Jour 4 – samedi 4 mai 2019**

Excursion à Pavlovsk et visite du palais de Paul I et du parc. En cas d'impossibilités de visite du palais de Paul à Pavlosk ou de non disponibilités d'entrées, dont le nombre est limité, la visite sera remplacée par celle du palais de Pouchkine, visite du Parc de Catherine à Pouchkine. Retour à Saint-Pétersbourg. Visite de la cathédrale Saint-Nicolas-des-Marins. Transfert à la gare. Train express vers Moscou (+/- 4 heures). Accueil par le nouveau guide et transfert à l'hôtel.

**Jour 5 – dimanche 5 mai 2019 - Moscou**

Tour panoramique de Moscou : « Tverskaya », « Mont des Moineaux », « Université Lomonossov », « Parc de la Victoire », « monastère de Novodievitchi et son lac », « Maison Blanche », « cathédrale du Saint-Sauveur », « la Douma », « Théâtre Bolchoï », « cathédrale Saint-Basile » ... visite extérieure du monastère de Novodievitchi et son « Lac des Cygnes ». Arrêt pour un shot de vraie vodka russe. Tour à pied du centre historique : « Place du Manège », « kilomètre zéro de Russie », « Hôtels National et Metropol », « mausolée de Lénine », « monument du Solda Inconnu », visite de la cathédrale Basile-le-Bienheureux ou Saint-Basile sur la Place Rouge et promenade dans le métro.

**Jour 6 – lundi 6 mai 2019**

Visite du Kremlin et de ses Cathédrales. En option, visite du palais des Armures. Visite de la cathédrale du Saint-Sauveur, visite du quartier « Octobre Rouge », promenade dans le quartier Zamoskvorechie, découverte de la galerie Trétiakov.

**Jour 7 – mardi 7 mai 2019**

Excursion à Serguiev Possa, le « Vatican Russe », visite du monastère, visite d'Izmaïovo et de son célèbre marché.

**Jour 8 – mercredi 8 mai 2019**

En fonction de l'horaire du vol, continuation de visite et ensuite transfert à l'aéroport.

**Un combiné inédit des joyaux de la Russie. Un voyage qui vous fera découvrir l'essentiel des cites légendaires de Russie que sont ses passionnantes métropoles de Moscou et de Saint-Pétersbourg. Une approche idéale du géant russe à travers la démesure moscovite où les immeubles staliniens avoisinent les coupoles dorées et les bulbes multicolores des églises et monastères. Une beauté sans égale de la richesse architecturale de la somptueuse Saint-Pétersbourg, ancienne capitale des tsars de Russie, entre canaux paisibles, monuments baroques et palais impériaux. Une découverte indispensable pour qui veut comprendre le monde d'aujourd'hui. Nous vous proposons un programme équilibré, plein d'intérêt et totalement dépayant.**

N.B : Les réservations sont souhaitées pour le 28 février 2018 et seront enregistrées en fonction de l'ordre de réception des inscriptions avec un minimum de 34 et un maximum de 45 personnes. Une liste de réserve sera ensuite constituée en fonction de la demande.



Programme complet sur demande.

**La gestion financière de ces programmes est assurée par l'ASBL sous forme d'une épargne mensuelle.**

**Pour tout renseignement et réservation, contacter sans tarder :**

- Daniel LIEGEOIS : 084/36.67.26. - 0479/88.00.83. - [dliegeois@skynet.be](mailto:dliegeois@skynet.be)
- Louis JACQUET : 063/41.17.06. - 0498/74.02.45. - [jacquet.louis@hotmail.be](mailto:jacquet.louis@hotmail.be)
- Gérard TITEUX : 04/379.48.67. - 0498/54.86.24. - [getiteux@snps-lie.be](mailto:getiteux@snps-lie.be)
- Alain LEDOUX : 071/78.10.50. - 0475/81.85.18. - [alain.ledoux@skynet.be](mailto:alain.ledoux@skynet.be)

**Jour 4 – mardi 25 février 2020 – Saint-Martin**

Plages d'ivoire et eaux turquoises. Sint Maarten, partie sud appartenant aux Pays-Bas et Saint-Martini, la partie nord appartenant à la France. Philipsburg, Maho Beach, Simpson Bay. Absence de droits de douane et de TVA font de cette île un paradis fiscal une capitale du « duty free »...

**Jour 5 – mercredi 26 février 2020 – La Dominique**

Style ancien français. Woodbirdge Bay, les jardins botaniques, vieux marchés, Morne aux Diables, Jaco Flats, cascades jumelles de Trafalgar Falls, Emerald Pool...

**Jour 6 – jeudi 27 février 2020 – Saint-Kittes & Nevis**

Malgré ses dimensions réduites, les voyageurs descendant d'un bateau de croisière MSC découvriront de nombreuses attractions à voir à Basseterre. Les deux cathédrales de la ville: l'église anglicane Saint-Georges et la cathédrale catholique de l'Immaculée Conception sur East Square Street. En arrivant sur South Square Street, vous pourrez visiter la Georgian House, l'un des exemples les mieux conservés d'architecture locale du XVIIIème siècle. Les autres destinations intéressantes à visiter pendant votre séjour à Saint-Christophe sont toutes situées en dehors de la ville. Sur la route pour Old Road, vous arriverez au manoir de Romney, maison de batiks des Caraïbes, où vous pourrez admirer la production de ces tissus peints à la main...

**Jour 7 – vendredi 28 février 2020 – Antigua & Barbades –** Antigua, un des fiels de la Jet Set dispose de 365 plages !!! Découverte de la plage « Valley Church Beach », balade dans Saint Johns's. Nelson's Dockyard, cratères volcaniques, Cades Bay, Cades Reef, Pasture Bay, Shirley Heights. Virgin Gorda, Anegada et la barrière de corail, réserve naturelle...

**Jour 8 – samedi 29 février 2020 – Martinique/Belgique**

Temps libre puis transfert vers l'aéroport.

**Jour 9 – dimanche 1<sup>er</sup> mars 2020 – Belgique**

Arrivée à Bruxelles.

**Accordez-vous un break en profitant d'une croisière ensoleillée, paisible et accueillante. Les Caraïbes présentent de nombreux atouts à cette période de l'année. Au cours de cet itinéraire vous apprécierez la qualité des services MSC, n'attendez pas, embarquez avec nous à bord d'un navire qui associera parfaitement innovation, élégance et technologie de pointe.**

Formule ALL INCLUSIVE avec un programme d'animation varié et de qualité (gratuit).

Le moment est venu de réaliser le rêve de toute une vie ! Parce que ce n'est pas n'importe quelle croisière. Bienvenue au paradis tropical, là où se mêlent le bleu de la mer et le bleu du ciel ! Une croisière unique pour visiter les plus belles îles des Caraïbes où la nature luxuriante est encore préservée. Plages de sable blanc et farniente seront au rendez-vous.

N.B : Les réservations sont souhaitées pour le 28 février 2018. Après cette date, les prix peuvent augmenter.



Programme complet sur demande

# Invitation

## à la journée des pensionne(e)s/veuf(ve)s du SNPS le 24 mai 2018 à Blégny.

**Cette journée est organisée par le SNPS NATIONAL secteur pensionnés francophones via la Province de Liège.**

**Petite croisière sur la Meuse, départ en petit train jusque Blégny mine, repas et visite de la mine.**

### Le programme de la journée s'établit comme suit :

**Date et endroit de rendez-vous :** Le 24 Mai 2018 - heure d'arrivée sur place pour tous à 9h45 sur le parking de Liège-Coronmeuse (suivre le fléchage « halles des foires »).

**10.00 - 11.30 heures :** Embarquement pour une petite croisière sur la Meuse de Liège-Visé avec petit déjeuner à bord

**11.30 / 12.30 heures :** Embarquement à bord du « Tortillard » (petit train) jusqu'au site de Blégny-mine

**12.30 - 14.30 heures :** Lunch au restaurant « Le Chalet » à Blégny-mine.  
(Kir - Velouté du moment - Cuisse de volaille à l'instar Visé - Croustillant aux poires et chocolat crème anglaise - café - 1/3 de vin, 1/3 d'eau)

**14.30 - 16.30 heures :** Visite de la mine.



Le prix de cette journée est de **45.00 €** par personne pour les affiliés et conjoint(e)s, **50.00 €** pour les personnes accompagnantes.

Ce prix comprend : La croisière avec le déjeuner, le petit train, le repas de midi et la visite de la mine. Déplacement en car organisé par les provinces et pris en charge par le SNPS, budget des provinces, les points d'embarquement seront définis ultérieurement en fonction de l'origine des membres inscrits. La province organisatrice (province de Liège) n'organise pas de ramassage. Les participants à cette journée se rendent au lieu de rendez-vous par leur propre moyen.

Pour tout le monde, la réservation se fera à l'aide du bulletin ci-dessous et après avoir pris contact téléphoniquement avec son responsable provincial. Paiement sur le compte : **IBAN BE18-3770-6559-4265 BIC BBRUBEBB**, PAS Francophones 118, Rue de Neufchâteau 6730 Rossignol. Votre inscription sera prise en compte **uniquement** lorsque nous serons en possession de la preuve de paiement.

**ATTENTION :** sauf circonstance exceptionnelle, il n'y aura pas de remboursement en cas d'annulation de la part du souscripteur. Les lieux et heures de ramassage pour les cars vous seront communiqués dès clôture des inscriptions.

**Renseignements - personnes à contacter :** tout doit être clôturé pour le **18 mai 2018**.

Province	Responsable	téléphone	gsm	adresse mail
Namur	J-D Corbisier	083/21 52 11	0477/243238	corbisierjd@skynet.be
Liège	Gérard Titeux	04/379 48 67	0498/548624	gerard.titeux@snps-lie.be
Brabant Wallon	Michel Bechet	019/51 49 63	0491/251389	mijabechet@gmail.com
Luxembourg	Daniel Liegeois Louis Jacquet	084/36 67 26 063/41 17 06	0479/880083 0498/740245	dliegeois@skynet.be jacquet.louis@hotmail.be
Hainaut	Marc Lanssen		0493/165852	lanssen.snps@gmail.com

CAVET Dany  
Vice Président National

Gérard TITEUX  
RPP Province de Liège



### Talon d'inscription à renvoyer soit :

Mail : jacquet.louis@hotmail.be

Par courrier : SNPS Pensionnés Francophones, rue de Neufchâteau, 118 B-6730 Tintigny

Nom : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_  
N° GSM : \_\_\_\_\_  
Affilié à la Province de : \_\_\_\_\_  
Numéro de votre carte SSDGPI, ce numéro se trouve au bas du recto de la carte : \_\_\_\_\_

Inscrit : \_\_\_\_\_ X 45,00€ pour les affiliés et conjoint(e)s  
\_\_\_\_\_ X 50,00€ pour les accompagnants

**Les inscriptions seront clôturées le 18 mai 2018.**

N'oubliez pas de prévenir aussi vos responsables provinciaux de votre participation à cette journée !

## Rectificatif: « Modifications obtention de la pension de survie »

A la page 17 de l'ECHO N° 725, le paragraphe reprenant « Le calcul du montant de la pension de survie » est destiné aux salariés et non aux fonctionnaires.

Pour les fonctionnaires, les règles actuelles restent inchangées.

### ATTENTION

Lors du décès d'un membre, le dossier de pension de survie est directement sollicité par la commune du décès.

Si vous avez des difficultés pour remplir le dossier, vous pouvez toujours vous adresser à votre responsable pensionné provincial.

Le Nom et le N° de téléphone de votre responsable pensionné provincial se trouve à la page d'accueil de l'ECHO.

Je profite aussi de la parution de cet ECHO pour vous souhaiter ainsi qu'à votre famille une bonne et heureuse année 2018.

Dany Cavet

Vice-Président National



Nous présentons nos sincères condoléances aux familles et aux proches pour la perte douloureuse qui les a touchés.

### Anvers

• 10 octobre 2017  
Jan Matthe 68 ans

• 14 novembre 2017  
Joseph L'Eau 87 ans

• 24 novembre 2017  
Victor Boons 67 ans

• 3 janvier 2018  
Maria Scheepers 89 ans

### Brabant Flamand

• 21 décembre 2017  
Jean Paul Boulanger 57 ans

### Brabant Wallon

• 4 octobre 2017  
Madeleine Dilleman 95 ans  
Veuve de Debrox Albert

• 29 octobre 2017  
Maria Dodrimont 86 ans

### Bruxelles

• 29 septembre 2017  
Maria Van Herck 92 ans

• 25 novembre 2017  
Marie Rose Raulin 89 ans

• 14 décembre 2017  
Alain Duchatelet 73 ans

• 27 décembre 2017  
Simonna Desauw 98 ans  
Veuve de Lejour Oscar

### Flandre-Occidentale

• 15 octobre 2017  
Roger Tyteca

• 20 octobre 2017  
Marietta Messiaen 95 ans

• 4 décembre 2017  
Maria Verstraete

• 10 décembre 2017  
Marie Jacobus 94 ans  
Veuve de De Smet André

### Flandre-Orientale

• 4 octobre 2017  
Paul Roete 87 ans

• 5 octobre 2017  
Gabrielle Van Extergem 95 ans

• 4 décembre 2017  
Amaat De Buck

• 6 décembre 2017  
Nadine Holleneke 72 ans

• 13 décembre 2017  
Gommaar Raman 71 ans

• 14 décembre 2017  
Eddy De Keyser 71 ans

### Hainaut

• 5 septembre 2017  
Jean-Pierre Harvengt 74 ans

• 16 septembre 2017  
Gérard Delcourt 70 ans

### Liège

• 5 novembre 2017  
Louis Gosin 52 ans

• 20 novembre 2017  
Michel Du Pré - Werson 42 ans

• 13 décembre 2017  
Guy Sadron 64 ans

• 29 décembre 2017  
Dubois Irène 87 ans  
Veuve de Joseph Vandenberg

### Limbourg

• 28 novembre 2017  
Eugène Mathijs 79 ans

• 4 janvier 2018  
Simonne Champagne 93 ans  
Veuve de Vanderleyden Pierre

### Luxembourg

• 19 octobre 2017  
Rita Michel 85 ans

• 26 décembre 2017  
Jean Henrotin 79 ans

### Namur

• 18 septembre 2017  
Christian Tourneur 58 ans

• 26 septembre 2017  
Joseph Geudevert 82 ans

• 2 octobre 2017  
Eugène Rolin 85 ans

• 16 novembre 2017  
René Van de Voorde 94 ans

• 7 janvier 2018  
Romain Max 69 ans



1981

LES VIOLENCES ENVERS LA POLICE DOIVENT ÊTRE SÈVÈREMENT PUNIES.

•EYSKENS I•

1981-1992

LES VIOLENCES ENVERS LA POLICE DOIVENT ÊTRE SÈVÈREMENT PUNIES.

•MARTENS VI/VII/VIII/XI•

1992-1999

LES VIOLENCES ENVERS LA POLICE DOIVENT ÊTRE SÈVÈREMENT PUNIES.

•DEHAENE I/II•

1999-2003

LES VIOLENCES ENVERS LA POLICE DOIVENT ÊTRE SÈVÈREMENT PUNIES.

•VERHOFSTADT I/II/III•

2003

LES VIOLENCES ENVERS LA POLICE DOIVENT ÊTRE SÈVÈREMENT PUNIES.

•LETERME I•

2003-2009

LES VIOLENCES ENVERS LA POLICE DOIVENT ÊTRE SÈVÈREMENT PUNIES.

•VAN ROMPUY I•

2009-2011

LES VIOLENCES ENVERS LA POLICE DOIVENT ÊTRE SÈVÈREMENT PUNIES.

•LETERME II•

2011-2014

LES VIOLENCES ENVERS LA POLICE DOIVENT ÊTRE SÈVÈREMENT PUNIES.

•DI RUPO I•

2014-...

LES VIOLENCES ENVERS LA POLICE DOIVENT ÊTRE SÈVÈREMENT PUNIES.

•MICHEL I•

5/12/2017

D'ACCORD, ILS ONT TIRÉ AVEC UNE KALASHNIKOV SUR DES POLICIERS. MAIS C'ÉTAIT JUSTE POUR RIRE, ET FAIRE UN PEU PEUR AUX POLICIERS.

OUI, TENTATIVE DE MEURTRE, C'EST EXCESSIF. NOUS QUALIFIERONS CELA DE RÉBELLION.

© MWB